LE NUMÉRO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

SIXIEME ANNEE. — N° 124

VENDREDI 4 MAI 1900

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

NOTRE PRIME

Détacher, à la 3e page, notre BON-PRIME, *permettant de se procurer, à des conditions exceptionnelles de bon marché, notre couteau L'INDEMANCHABLE, en acier supérieur forgé, avec manche en corne de buffle.*

Les 6 couteaux : 2 fr. 50.
Les 12 » 4 fr. 75.

GARDE A VOUS !

L'instant décisif approche.

Dans quelques heures, les électeurs des trente six mille communes que compte la France se rendront au scrutin.

Dès maintenant, les opinions sont faites à peu près partout et de partout se dégage cette impression que la journée du 6 mai marquera l'irrémédiable débâcle de la réaction alliée au césarisme et au mélinisme pour la conquête des mairies, comme elle la fut pour s'emparer du Gouvernement, lors des dernières élections législatives.

C'est que, d'une part, les socialistes, depuis deux ans, ont fait dans le pays des progrès considérables et que, d'autre part, les républicains ont enfin compris la nécessité d'en finir, à la faveur des élections municipales, avec des partis qui, tout en se donnant des allures démocratiques, n'ont d'autre but que de conquérir le pouvoir pour assouvir leurs ambitions et leurs rancunes et faire refouler l'esprit révolutionnaire.

Aussi, dans nombre de communes, où la réaction possède encore une influence que la division entre socialistes et républicains rendrait dangereuse, une entente de toutes les forces anti-mélinistes et anti-césariennes s'est-elle établie.

Par ailleurs, les deux grands corps de l'armée démocratique vont au combat distinctement, mais avec la volonté bien arrêtée de se rejoindre, au second tour de scrutin, si la défense républicaine l'exige.

Mais quelque confiance que l'on ait dans le succès final, il faut bien se persuader que nos adversaires se battront avec l'énergie du désespoir, et que, dès lors, le devoir et la plus élémentaire prudence nous commandent de rester en garde jusqu'au dernier moment, — jusqu'à la proclamation du scrutin.

Mettons-nous des manœuvres de la dernière heure !

Ceux qui nous haissent sont experts dans l'insinuation, le mensonge et la calomnie.

Si l'on en doutait, il suffirait de jeter les yeux sur la campagne qu'ils mènent à Roubaix et à Lille, notamment, non point tant contre l'œuvre des deux municipalités socialistes sortantes — elle défie leur critique, cette œuvre, — mais contre des militants dévoués de notre parti.

A Roubaix, c'est tour à tour, Carrette et Lepers qu'on vilipende ; à Lille, c'est Staes-Brame que l'on attaque passement, dans une forme que ne désavouerait pas Tartufe.

Aguerrissons nos troupes contre ces procédés déshonnêtes !

Mais, surtout, prenons toutes nos dispositions pour assurer la liberté électorale et la sincérité du scrutin.

Il faut qu'à chaque bureau de vote, les socialistes et les républicains soient représentés par des hommes vigilants et sûrs, qui empêcheront — par leur seule attitude — les tripatouillages d'urnes et les procédés d'intimidation dont la gent patronale est coutumière.

L'importance de la bataille engagée, les conséquences que ses résultats doivent avoir sur les destinées de la République et du Socialisme sont trop évidentes pour nous obliger à sacrifier quelques heures de repos, quelques instants de plaisir même, au souci de la victoire.

Insister davantage serait blessant pour nos lecteurs et nos militants : aussi n'est-ce que par acquit de conscience que nous leur crions une dernière fois :

— Camarades, garde à vous !

G. SIAUVE-EVAUSY.

APPEL AUX MINEURS

Citoyens,

L'heure est grave et peut-être décisive.

Dans tous les coins du bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais, les ouvriers mineurs forts de leur groupement corporatif, comprennent qu'à côté de l'action purement syndicale doit se mener une action politique parallèle ; — que s'ils ont nommé des députés ouvriers, ils doivent se faire représenter dans toutes les assemblées politiques, et qu'il importe qu'ils s'installent dans les mairies.

En effet, les conseils municipaux n'ont pas le but exclusivement local que voudraient leur attribuer nos adversaires.

En dehors des améliorations locales qu'elles doivent procurer aux travailleurs les assemblées communales ont un rôle politique qu'on a trop tenté de vous faire oublier.

Ce rôle est double :

D'abord, elles peuvent par des vœux aider singulièrement la tâche des conseils départementaux et l'action parlementaire.

Ensuite et surtout c'est parmi elles que sont recrutés les délégués sénatoriaux.

Si jusqu'ici le Sénat, assemblée surannée, émanant d'un suffrage antidémocrati que puisqu'il est restreint et offrant des sinécures à ceux que le Suffrage Universel a destitués, — s'est opposé **systématiquement aux réformes avidement souhaitées par la classe ouvrière, c'est parce que les conseils municipaux sont composés d'éléments opportunistes,** mélinistes et réactionnaires, ennemis par essence des travailleurs.

Votre corporation à laquelle nous nous consacrions presque exclusivement, a été plus particulièrement victime de l'obstruction faite à vos légitimes revendications, par la haute assemblée, élue par les délégués des conseils municipaux.

Quelques exemples :

Depuis 1884 jusqu'au 1er avril 1898, date de son apparition, la loi sur les accidents du travail, toujours votée par la Chambre, toujours repoussée par le Sénat, a fait la navette entre le Palais Bourbon et le Luxembourg ; — ses imperfections, notamment le paiement de l'indemnité pour incapacité temporaire à partir seulement du cinquième jour de l'accident qui donna lieu à des interprétations si fantaisistes de la part des compagnies, sont l'œuvre néfaste des pelés-cons-rits.

Si la Chambre, — entièrement convaincue des vices de la loi de 1895 sur la saisie-arrêt des salaires, permettant aux huissiers et aux greffiers de paix d'exiger par des répartitions successives jusqu'à 300 p. cp de la dette contractée pour l'ouvrier, — vota une loi fixant les frais de justice au maximum de 3 p. cp., c'est au mauvais vouloir du Sénat, qui la laisse sommeiller dans ses cartons, que vous devez sa non-exécution.

Cette assemblée rétrograde voit encore d'un plus mauvais œil la modification proposée à la loi de 1890 sur les délégués *mineurs, et qui tendrait à leur assurer* l'indépendance par 24 descentes mensuelles.

Il en est de même des grandes questions fondamentales qui font l'objet de tous nos vœux et qui continueront à être retardées par le Sénat réactionnaire, telles que :

L'indépendance des syndicats professionnels réclamée par M. Waldeck-Rousseau, — la création des prud'hommes mineurs, la retraite des vieux ouvriers après 25 ans de services, sans conditions d'âge, dont le taux minimum serait de 2 francs par jour — la réglementation du travail par la journée de huit heures dans les mines, étant données les conditions déplorables au point de vue hygiénique de votre pénible labeur, — le minimum des salaires, — enfin tout ce qui touche à la vie matérielle et morale des ouvriers.

Vos adversaires craignent tellement que vos frères de travail ne forcent les portes des hôtels de ville que vous les voyez patronner partout les représentants directs des exploitants.

Citoyens,

C'est pour tous ces motifs qu'un devoir impérieux s'impose à vous.

Le 6 Mai prochain vous devez voter en masse pour TOUTES les listes recommandées par vos militants qui, pour la plupart, se présentent à vos suffrages et qui défendront courageusement les revendications de votre intéressante corporation.

Aux urnes et pas d'abstentions !
Vive l'Union des Travailleurs !

BASLY
député

LES ELECTIONS MUNICIPALES
et les réservistes

Berlin-Ouest, 2 mai. — M. Sommeillier, député de Montmédy, ayant demandé au ministre de la guerre que les conseillers municipaux réservistes et territoriaux, convoqués pour le mois de mai, pussent assister à la formation des municipalités et y participer, a reçu du ministre de la guerre une réponse où il est dit :

Aux termes de l'instruction du 18 décembre 1899, relative à l'administration des réserves, les réservistes et les territoriaux élus conseillers municipaux seront ajournés de droit pour les élections des mairies.

Ils pourront ainsi se trouver dans leurs foyers à la date du 25 mai et participer à la formation des municipalités sans qu'il soit nécessaire de prendre une mesure spéciale à leur égard. »

TERRIBLE EXPLOSION DE MINE
PLUS DE 200 MORTS

New-York, 2 mai. — Une épouvantable explosion a détruit, hier, les mines de Scholfield dans l'Utah.

Plus de deux cents mineurs ont été tués et jusqu'ici trente sept cadavres ont été retrouvés.

Des 200 hommes qui sont descendus hier dans les mines de Scholfield, 40 seulement ont échappé.

On n'est pas encore fixé sur la véritable cause du désastre.

Des personnes qui travaillaient en dehors des mines déclarent avoir vu hier matin, à 10 h. 1/2, le sommet entier de la montagne se soulever en quelque sorte.

Puis, elles entendirent une formidable explosion à la suite de laquelle une masse de terre et de pierres fut projetée à plusieurs centaines de pieds en l'air, quelques-unes des pierres allant tomber à un demi-mille de là.

Plusieurs des blessés ne survivront pas.

TRIPOTAGES NATIONALISTES

Paris, 2 mai. — Un député nationaliste de Paris se trouve compromis dans l'affaire des « Indes françaises » affaire relative à des concessions de terrain à l'Exposition.

Le juge chargé de l'instruction a trouvé, dans le dossier, la preuve que, moyennant une somme de 100.000 fr., sur laquelle il a touché 50.000 fr., ce député nationaliste servit d'intermédiaire à la société poursuivie.

Ce dossier promet, paraît-il, de vives surprises.

Chronique Électorale
A LILLE
LES PAVÉS

A la note de son article sur l'adjudication des travaux d'entretien des pavages l'*Echo du Nord* vient de s'attirer la réponse ci-dessous du président de la société adjudicataire des dits travaux.

Monsieur le Rédacteur en Chef
de l'*Echo du Nord*,

Par un article paru dans votre journal de ce matin, vous vous étonnez que la Société « Le Pavage » ait pu soumissionner pour les travaux d'entretien des chaussées en faisant 29 pour cent de rabais ; alors que nous pouvons être tenus de fournir chaque année 10.000 pavés en granit porphyroïde des Vosges, ou de Quenast ou de l'Ouest aux prix portés au bordereau, déduction faite du rabais. Vous vous demandez aussi comment nous avons pu soumissionner à 890 fr., moins le rabais de 29 0/0, les pavés des Vosges que la Ville achète à 890 fr. net.

Et vous en concluez ou bien que la Ville paie trop cher ses pavés, ou bien que nous sommes exposés à perdre sur cette fourniture 1.151 francs, sans compter aussi une perte possible sur le sable.

Comme notre société est à ses débuts, comme elle a besoin d'un certain crédit pour augmenter son matériel et acheter ses fournitures, la possibilité d'une perte envisagée par vous peut nous faire le plus grand tort, je crois donc devoir réclamer de vous l'insertion de cette réponse qui vous prouvera qu'en soumissionnant notre société d'ouvriers a su ce qu'elle faisait, sans qu'il en résulte que la Ville ait traité à un prix trop élevé son achat de pavés.

Tout d'abord, nous avons compté que nous n'aurions pas à livrer des pavés des Vosges, car les pavés qu'on nous demanderait seraient destinés à l'entretien, et il est bien certain qu'on n'aura pas à faire avant longtemps l'entretien des rues nouvellement pavées. Or, notre entreprise se termine en 1902 ; donc pas de pavés des Vosges.

Et puis, nous savons que cette clause de fournitures est une précaution que la Ville prend en cas de besoin et dont elle ne se sert pas, puisque l'adjudicataire précédent n'a pas livré 1.000 pavés en moyenne par an pendant huit ans.

Mais même si nous devions fournir des pavés, nous aurions soumissionné tout de même, et voici pourquoi : sur les pavés que nous paierons plus cher que la ville (au moins 410 francs s'ils venaient des Vosges), nous perdrons environ 1.300 fr. par an. Mais les travaux qui nous sont adjugés consistent surtout en main d'œuvre ; nous pensons qu'il y en aura environ pour 30.000 fr. par an. Or, grâce à la Municipalité actuelle, le rabais ne porte pas sur la main d'œuvre, ce qui nous donnera, à nous ouvriers, au moins 6.000 fr. de plus que le travailleur pour un patron. Si nous perdons même 2.000 francs sur les fournitures, il nous restera encore 4.000 fr. d'augmentation de salaire, ce que sera bien joli.

D'ailleurs, dans une entreprise, tout le monde sait que c'est l'ensemble qu'il faut voir et non un numéro seulement.

On perd tou ours sur certains points tandis qu'il y en a d'autres qui compensent.

Puis, nous devons fournir des pavés, n'importe lesquels, notre rabais nous fera perdre, car on ne peut pas avoir meilleur marché que le prix payé par la ville dans l'adjudication des pavés.

Ce compte, M. le rédacteur en chef, sur votre loyauté pour insérer la présente lettre ton de entière et je vous présente, etc.

Les variations de l' « Echo »

Un de nos lecteurs nous adresse l'intéressante lettre suivante :

Je suis indigné parce que vous calomniez l'*Echo du Nord*, auquel je suis abonné depuis 40 ans.

Je vous certifie qu'il n'a jamais changé d'opinion, ainsi que le prouve cet entrefilet, de l'*Avenir Lucois*, du 18 juillet 1890 :

« L'un de nos rédacteurs de l'*Avenir*, profond politique de cette ville, s'occupe d'un très volumineux ouvrage qui aura pour titre « *L'Echo du Nord, bibliothèque de la parfaite ménagère des pétroleuses* ». On conçoit que si l'auteur suit cette feuille dans ses innombrables pérégrinations, il faudra une bibliothèque entière pour contenir les volumes de son œuvre, car c'est maintenant un dicton très répandu que celui-ci :

« Souvent l'*Echo* varie,
» Bien fol est qui s'y fie. »

Eh bien, Monsieur, changer tou ours, c'est rester toujours le même. L'*Echo* est un journal d'actions... au porteur et nominatives, c'est donc un bien bon journal.

Aujourd'hui, il a compris qu'il y a bien plus à gagner avec les amis de Flamidien qu'avec les sans-le-sou que vous défendez. Il a peut-être varié d'opinions, au pluriel, mais il n'a qu'une opinion : s'enrichir.

Aussi, ce que je l'aime mon vieux journal

Un vieux rentier lillois.

Un candidat pour rire

L'*Echo* s'est enfin décidé à nous apprendre que le nom de son candidat M. Collin — Edmond, dans le monde où l'on s'amuse — s'écrit avec un seul *l*.

A quelle source le journal de la Grande Place a-t-il puisé ses renseignements ?

Nous affirmons, nous, qu'actuellement le nom de M. Collin s'écrit avec deux *l*.

Pourquoi ce changement ? La parole est à M. Collin.

Gageons que celui-ci ne soufflera mot.

Un voisinet.

Leur Assiduité

On vient d'afficher en ville, par les soins du Comité des Cercles, le placard suivant qui a obtenu un vif succès de curiosité :

PRÉSENCES
DE M. BARROIS
AUX SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
DEPUIS DEUX ANS

0

Sur 58 séances tenues par le Conseil municipal, on constate

Pour M. Gossart,	*14*	*absences.*
Pour M. Verly,	*31*	»
Pour M. Lacour,	*27*	»
Pour M. Brackers d'Hugo,	*13*	»

Voilà les hommes qui, n'ayant rien fait à l'Hôtel de Ville, prétendent aujourd'hui donner des leçons aux travailleurs de la municipalité qui ont donné aux intérêts de la ville tout leur temps et toute leur intelligence.

LE DOIGT DANS L'Œ

L'affiche suivante vient d'être placardée à Lille :

Electeurs,

L'*Echo du Nord* prétend que le budget de la ville, pour 1900, est en déficit.

Voici, en réponse, le décret du président de la République française, sur le rapport du ministre de l'Intérieur.

DECRETE :

Le budget de la ville de Lille pour l'exercice 1900 est réglé ainsi qu'il suit :

En Recettes . .	9.561,558,05
En Dépenses. .	9,365,345
Excedent de Recettes	**196,213,05**

Fait à Paris, le 29 janvier 1900.

Emile LOUBET.

Pour le président de la République :
Le Président du Conseil,
Ministre de l'Instruction et des Cultes,
WALDECK-ROUSSEAU.

D'ailleurs, si le budget était en déficit, faudrait-il voter ? L'*Echo* s'est donc mis le doigt de Dieu dans l'œil.

UN MISÈRABLE

Celui que je qualifie ainsi, c'est le conseiller municipal sortant, quel qu'il soit, qui a fait insérer dans l'*Echo* contre un de nos collègues les questions calomnieuses qu'il n'a pas osé poser en séance du Conseil municipal.

Et je fais le public juge de savoir si le qualificatif est mérité ou non.

Voici donc ce que tardivement je trouve dans l'*Echo du Nord* de ce soir :

Est-il vrai que le voyage du M. Staes-Braine fut blessé coûte plus de 4.000 francs.

Est-il vrai qu'il y ait de très curieuses et très grosses notes d'hôtel et d'autres choses dans le compte qu'il a fourni ?

Est-il vrai que ne pouvant prendre un crédit aussi élevé sur les fonds des mandats spéciaux pour frais de déplacement des adjoints, on a imputé la dépense sur un autre chapitre ?

Est-il vrai qu'on ait soigneusement caché la note à payer ?

M. Delesalle et les autres collectivistes ne répondront sans doute pas plus à ces questions qu'à toutes les autres.

Ils se déroberont une fois de plus.

Et maintenant, voici pour nos concitoyens, et non pour l'inspirateur ou le rédacteur de l'*Echo, qui en cela ne nous nous dérobons*, ce qui s'est passé :

Notre collègue Staes-Brame a été délégué par le maire pour étudier, dans diverses villes, l'utilisation des ordures ménagères et des fumiers de la ville. Le service de la voirie était débordé par l'accumulation des fumiers qui se vendent difficilement ; les dépôts étaient encombrés et on était acculé à en créer de nouveaux à grands frais.

Nous savions que certaines villes, Paris, Lours, Nantes, Bordeaux s'en débarrassaient, les unes en les incinérant, les autres en en retirant, par un triage préliminaire, tout ce qui pouvait avoir une valeur, papiers, chiffons, vieux métaux, etc., etc. — et en vendant le reste qui, débarrassé de tous ces déchets, convient mieux à la culture.

Nous préférions ce dernier système qui a l'avantage d'utiliser des bras inoccupés et sur l'application duquel Ghesquière comptait pour établir en quelque sorte l'assistance par le travail. C'est pour en étudier sur place le fonctionnement, et constater les recettes et les dépenses, que Staes partit dans le midi.

Son voyage, si j'ai bonne mémoire — car l'heure avancée ne me permet d'user que de ma mémoire — son voyage dura de 12 à 15 jours. En revenant à Lille, il traversait Paris, lorsque dans la rue Lafayette un omnibus brisa et renversa la voiture où il se trouvait, le précipitant sur le pavé où il resta étendu.

On le releva avec — je crois — une fracture du bassin, tous les membres contusionnés, et souffrant horriblement.

Il fut transporté dans un hôtel où pendant quinze jours les médecins ne purent nous tranquilliser sur son état. Je l'ai vu personnellement ; il ne pouvait ni se coucher sans subir d'atroces douleurs, ni remuer même la main ; plusieurs personnes, — on le comprend aisément, étant données sa corpulence, — plusieurs personnes furent indispensables autour de lui, jusqu'au jour où on eut construit, sur les indications du docteur, un fauteuil mécanique spécial aux articulations multiples.

On devine ce que peut coûter à Paris, dans un hôtel, une situation pareille !

Cela dura environ deux mois ; certainement au moins sept semaines, au bout desquelles Staes revint à Lille, partit à la gare dans son fauteuil, et reprit à Lille dans les mêmes conditions.

A Lille, il passa encore plusieurs semaines dans le fauteuil, sans même pouvoir se mettre au lit ; il usa ensuite de béquilles, et ce n'est qu'il y a quelques jours, sept ou huit mois après l'accident, qu'il put marcher sans une double canne.

Voilà les faits. J'arrive à la question des frais.

N'est-il pas juste que les frais d'un accident arrivé au cours d'un voyage fait dans l'intérêt de la ville fussent payés par la ville ? Nous pensâmes que oui et je me considérais pour ma part comme autorisé à les faire payer sur les dépenses imprévues.

Mais le maire, plus prudent, demanda l'avis du Conseil qui, *en conséquence*, envoya à Staes ses souhaits de rétablissement et autorisa le paiement des frais.

Ceux-ci s'élevèrent dans les environs de 3,000 francs, je crois. Mais supposons même 4,000 francs, comme le dit l'*Echo*.

Pour 10 à 15 jours de voyage dans le Midi, pour le logement à l'hôtel pendant environ deux mois de deux personnes, pour le paiement des médecins, de la pharmacie, des appareils, des infirmiers qui furent nécessaires reçus, factures, quittances, etc. ! Je serais curieux de savoir si M. Barrois voudrait essayer pour ce prix-là.

La somme fut payée par le crédit des mandats spéciaux, jusqu'à épuisement de ce crédit ; le reste fut mandaté sur dépenses imprévues. Et, conformément à la loi, le dossier des dépenses imprévues fut déposé par le maire sur le bureau du Conseil municipal et renvoyé, avec toutes les pièces justificatives des dépenses occasionnées par le voyage et l'accident de Staes, à la commission des finances qui en prit connaissance et nomma le rapporteur chargé de conclure à l'adoption. Je ne saurais dire si le rapport a été lu devant le Conseil, ce qui n'est d'ailleurs qu'une formalité, celui-ci s'en rapportant toujours à la commission.

Voilà pour la question des frais.

N'est-il pas été naturel, que de retour à Lille, Staes reçut de la ville une indemnité équivalente au produit de son travail perdu pendant sa maladie ? Ne aurait-il pas été légitime de continuer à lui rembourser les frais occasionnés à Lille pour la continuation des soins que réclamait son état ?

Les choses ne se seraient-elles pas passées ainsi, si au lieu d'un adjoint, il se fut agi d'un chef de service ?

Il n'en fut rien cependant. A partir du jour où il fut rentré à Lille, Staes ne toucha ni indemnité, ni remboursement de frais. Cela a son compte qu'il fut impotent pendant plusieurs mois.

Aucun des membres du Conseil n'ignore cela et cependant, d'après la nature des interrogations détaillées posées par l'*Echo*, c'est l'un d'eux qui a pu pose ou inspire ces questions.

Je ne m'émeut guère des attaques et des critiques qui visent notre compétence ou nos idées, et j'ai d'autant moins l'intention

---

FEUILLETON DU 4 MAI — N° 48

LES DEUX ORPHELINES

PAR

Adolphe D'ENNERY

XXI

Tout à coup on vit de Presles chanceler.

Un cri retentit.

L'épée du chevalier de Vaudrey avait traversé de part en part la poitrine du marquis...

De Mailly et d'Estrées s'étaient élancés.

Ils reçurent leur ami dans leurs bras, et le soutinrent.

Le marquis de Presles ouvrit péniblement les yeux comme s'il eut cherché quelqu'un parmi tout ce monde qui l'entourait.

Peut-être, en ce moment d'agonie foudroyante, voulait-il obtenir le pardon d'une faute qu'il allait payer de sa vie.

Il voulut parler, mais sa tête retomba sur l'épaule de d'Estrées.

Un flot de sang lui arriva aux lèvres...

Le marquis de Presles n'était plus...

. . . . . .

Débarassé de son adversaire, le chevalier de Vaudrey s'était précipité vers Henriette.

Saisissant la jeune fille par la main, il l'obligea à se lever.

Et, l'entraînant, au milieu des assistants terrifiés et des valets stupéfaits, il lui dit simplement :

Venez, Mademoiselle !... vous êtes libre !...

Fin de la première partie

DEUXIÈME PARTIE

I

Le taudis de la Frochard se trouvait dans une des vieilles masures de la rue de Lourcine. Si toutefois l'on peut appeler rue une réunion, sans alignement, de quelques misérables bicoques, sur les bords de la petite rivière de la Bièvre.

Il ne faisait pas bon se hasarder, même en plein jour, dans ce faubourg de Paris, où grouillait une population recrutée parmi les vagabonds de toute catégorie, et dont la turbulence tenait continuellement en haleine les archers du guet chargés de purger la grande ville des malfaiteurs qui l'infestaient.

Le nombre de ces individus prêts à tout était devenu si considérable déjà vers le règne de Louis XIV, que le roi jugea la prévôté impuissante à chatier les bandits qui, — selon une expression restée célèbre, — faisaient de Paris le *bois le plus funeste*.

Par édit, le roi-soleil créa une *lieutenance générale de police*, dont M. de La Reynie fut le premier titulaire.

Il était grandement temps de rassurer un peu ce bon peuple de Paris qui vivait dans des transes continuelles, au récit des vols sans nombre, des crimes de toutes nature, dont il était question dans les gazettes de la ville et les écrits de Dangeau.

Aussi la population paisible n'osait elle plus se risquer, à la tombée de la nuit, dans les rues noires.

Les bourgeois les plus audacieux ne sortaient, le soir, qu'avec une lanterne à la main, et ne négligeaient pas de se faire précéder, soit par un apprenti, soit par la servante portant également une lanterne.

Quand aux seigneurs, ils faisaient marcher devant eux de véritables escouades de valets de pied, tenant au poing des flambeaux de résine.

Quelques-uns, plus riches ou moins courageux, avaient pour garde du corps des hommes à cheval, armés jusqu'aux dents.

Le premier soin de La Reynie, en arrivant à la lieutenance de police, fut d'établir un réverbère fixé à l'extrémité de chaque rue et un troisième au milieu.

Et c'est aux vagues lueurs des chandelles garnissant les nouvelles lanternes que les agents de police, les archers et le guet à cheval commencèrent la chasse aux malfaiteurs.

De sanglantes rencontres avaient lieu entre policiers et voleurs, à la grande terreur des habitants qui assistaient, de leurs croisées, aux incidents de ces bagarres.

Au bout de quelque temps, les malfaiteurs, traqués de la sorte, durent évacuer la ville, pour aller camper dans les faubourgs où ils pouvaient tenir en échec, pendant longtemps encore, la force armée lancée à leur poursuite.

Tout le quartier arrosé par la Bièvre devint, par le fait de sa topographie, l'asile de cette population de gens sans aveu que l'on pourchassait à outrance.

Il y avait là, grâce aux terrains vagues et accidentés, aux ruelles tortueuses, aux rues à peine tracées, un refuge pour toute la horde de misérables — chiffonniers mendiants et voleurs.

La petite rivière témoin de tant de scènes scandaleuses ou sanglantes se réhabilitait de ce voisinage de gueux, en offrant ses eaux pour le service de quelques moulins et teintureries.

Par contre, en arrivant dans la rue de Lourcine, la Bièvre coulait sur un véritable lit de détritus et d'immondice dont les émanations empestaient l'air pendant l'été.

L'hiver, la boue puante envahissait les ruelles coupées de flaques d'eau qui croupissait la pendant toute l'année.

C'est dans ce foyer de miasmes que la Frochard avait choisi un logement où elle pût être à l'abri des curiosités de la police.

La mégère ne tenait nullement à ce qu'on se mêlat de ses affaires de famille, après que le chef de la tribu des Frochard eût payé sa dette à la justice, en place de Grève.

Depuis nombre d'années la femme du supplicié habitait ce faubourg qui se peuplait, peu à peu, de tout les ramassis de gueux, fuyant devant la petite armée mise sous les ordres du lieutenant général de police.

La rue de Lourcine, à cette époque, était une des seules voies de ce quartier qui eussent leur tracé bordé de quelques habitations.

Mais quelle architecture !

Des masures décrépites, aux murs lézardés, aux toitures en parties effondrées.

On sentait bien que la main du maçon n'avait jamais passé par là, et que les habitants avaient été, eux-mêmes, architectes et constructeurs de ces singuliers immeubles.

De là une fantaisie dans les plans qui ne manquaient pas de pittoresque au point de vue artistique, mais qu'il importait de se bouleverser de fond en comble, — et au plus tôt, — en vue de l'assainissement de Paris empoisonné par les miasmes de ses faubourgs.

La masure habitée par les Frochard menaçait ruine depuis longtemps.

Les murs rongés par une lèpre de mousse qu'entretenait l'humanité avaient peine, on le voyait, à soutenir la toiture crevée par place.

La porte s'ouvrait dans la boue, et l'on ne pénétrait dans le taudis qu'à la condition de se maintenir en équilibre sur deux marches usées et glissantes.

Le rez-de-chaussée avait dû, à l'époque de la construction, se composer de deux pièces, ainsi que l'indiquait une poutre au sommet de laquelle se devinaient des restes de cloison sous d'innombrabrables couches de toiles d'araignée.

Les locataires qui s'étaient succédé dans l'immeuble, se trouvant sans doute trop à l'étroit, avait fait sauter la cloison, de sorte qu'au moment où la Frochard avait pris possession du logement, ledit rez-de-chaussée se composait d'une pièce unique de la plus misérable apparence.

Le mobilier n'était guère de nature à rehausser l'aspect de la chambre.

Au fond se trouvait un grabat composé d'un matelas éventré dont la laine s'échappait poussiéreuse et maculée.

L'unique tenture consistait en un vieux châle jadis à carreaux, mais ayant par vétusté perdu toutes ses nuances et qui, jeté sur une corde, masquait en partie le grabat de la mendiante.

Le mobilier se composait de quelques vieilles épaves de l'ancien ménage des Frochard.

Un buffet tout vermoulu, dont les portes ne se maintenaient fermées qu'au moyen de taquets ficelés dans les fentes occupait le coin gauche de la pièce.

Ce buffet avait deux destinations bien distinctes. La Frochard y enfermait quelques assiettes ébréchées, des écuelles hors de service, des gobelets d'étain et des couverts de plomb, et Pierre le rémouleur, la nuit venue, trouvait moyen de tasser, contre l'un des côtés du vieux meuble, une moitié de la botte de paille qui lui servait de couche, de façon à se confectionner un semblant d'oreiller.

Le pauvre garçon n'avait, pour se reposer des fatigues de ses longues journées de travail et de marche, que ce misérable lit et une mauvaise couverture en loques.

Par contre, lorsqu'il plaisait au « chérubin » de réintégrer le domicile maternel pour une nuit, Pierre était tenu de donner sa botte de paille au beau Jacques, et de s'étendre sur le carreau.

Et cela, bien qu'il y eut dans la chambre un vieux fauteuil amputé d'un pied, poussé contre le mur.

Ce siège était considéré par la Frochard comme une relique.

C'était le fauteuil du supplicié, et la mendiante ne permettait qu'à Jacques de s'y asseoir.

Au milieu de la pièce, une table boiteuse ne tenait en équilibre qu'au moyen de ronds de liège que le rémouleur avait façonnés pour cet usage.

Ce qui faisait dire à la mégère, par allusion à l'infirmité de son fils :

(*A suivre.*)